

Conditions générales de vente

Séjours d'enfants : tarifs 2016

Tarifcation : 2 séjours possibles : de 480 euros par enfant ou de 540 euros par enfant.

Le tarif comprend : la pension complète (hébergement, petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner), l'encadrement, les activités, le matériel pour les activités spécifiques, les sorties et les transports pendant le séjour.

Le tarif ne comprend pas : le transport entre le domicile de l'enfant et La Petite Ecurie dans la Prairie.

Conditions de réduction : Réduction de 40€ dans tous les cas suivants

- Si l'enfant est inscrit aux activités à l'année.
- Si l'enfant à participer à un ces jours dans les 2 ans précédent l'inscription.
- Si inscription de plusieurs enfants de la même famille : 40€ de réduction sur la 2ème inscription.

Acompte : Un acompte sera exigé à réception de la fiche d'inscription. Ce qui bloquera l'inscription définitive de votre enfant.

Le solde sera, quand à lui, dû, au plus tard le premier jour de séjour.

Aides aux familles : nous vous invitons à contacter votre Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole pour l'octroi éventuel de bons CAF ou bons MSA selon votre situation, votre comité d'entreprise, ainsi que les services «jeunesse» de votre commune ou du Conseil Général de votre département pour l'étude des éventuelles aides dont vous pourriez bénéficier.

Assurance - responsabilité

Vous devrez impérativement souscrire une assurance « responsabilité civile ». La Petite Ecurie dans la Prairie bénéficie également d'un contrat d'assurance, couvrant sa responsabilité civile, les activités, ainsi que les infrastructures.

Annulation

En cas d'annulation du séjour, celle-ci devra être portée à la connaissance de La Petite Ecurie dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation de plus de 30 jours avant le début du séjour :

- Si vous avez versé le solde du séjour, celui-ci vous sera remboursé. Si vous n'avez pas versé le solde du séjour, il ne vous sera pas réclamé ; L'acompte quand à lui ne vous sera pas remboursé

En cas d'annulation 30 jours ou moins de 30 jours avant le début du séjour ou en cas de non-présentation de la personne inscrite,

le premier jour du séjour :

- La totalité du séjour sera dûe.

En cas d'annulation en cours de séjour :

- Aucun remboursement ne sera effectué, quelqu'en soient les raisons

En cas d'annulation de la part de l'organisateur :

La Petite Ecurie dans la Prairie se réserve le droit d'annuler un séjour pour insuffisance d'inscriptions (au plus tard 15 jours avant le début du séjour) ou pour cause d'événements graves indépendants de sa volonté (dans n'importe quel délai).

La Petite Ecurie dans la Prairie s'engage, dans ce cas, à proposer un autre séjour ou à rembourser la totalité des sommes perçues.

Aucune indemnité ne sera allouée.



Date : __ / __ / ____

SIGNATURE (précédée de la mention Lu et Approuvée)

NOM :